



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

* * *
*

Le cinq juillet deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni à la salle Dumoulin, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 juin 2021 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Fonds d'initiatives Cœur de Ville – augmentation exceptionnelle du solde du Fond d'Initiative Cœur de Ville pour 2021
- 2 – Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme
- 3 – Budget Principal : décision modificative n° 1
- 4 – Conservation du patrimoine scolaire : modification de l'autorisation de programme n° 2018-01
- 5 – Achat de véhicules lot 01 Véhicules utilitaires type plateau : application des pénalités
- 6 – Tableau des effectifs 2021 : créations et suppressions de postes
- 7 – Logements de fonction : logements par nécessité absolue de service
- 8 – Friches Masson rue de l'Ambène : acquisitions foncières
- 9 – Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelles sur le secteur du Chandelier
- 10 – Chemin du Maréchat : acquisition foncière, parcelles BM n° 61 et 66
- 11 – Convention du 19 septembre 2008 portant mise à disposition de voiries reconnues d'intérêt communautaire : avenant n° 2
- 12 – Avenant au BEA avec le Golf de Riom : mise à disposition de la parcelle YO n°10
- 13 – Centre Social Joseph Gaidier : mise à disposition temporaire de locaux
- 14 – Convention Territoriale Globale (CTG) : signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 15 – Partenariat avec l'Education Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2021/2022
- 16 – Conventions relatives à la mise en place des dispositifs « Colos apprenantes » et « Ecole ouverte » dans le cadre du Plan Vacances apprenantes été 2021
- 17 – Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse : avenant à la convention de partenariat.
- 18 – Convention de partenariat entre l'Association des centres sociaux et culturels de Riom et l'École d'Art de Riom
- 19 – Projet d'établissement Ecole de musique / Ecole Arts Plastiques / Archives et Patrimoine
- 20 – Tarifs spectacles saison culturelle 2021/2022
- 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Association Les Abattoirs
- 22 – Création d'un éclairage LED sur les terrains d'entraînements du parc du Cerey : demande d'éligibilité aux aides financières des différents partenaires institutionnels
- 23 – Adhésion de la ville de Riom à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)
- 24 – Subvention Complémentaire Secours Catholique
- 25 – Sécurisation des groupes scolaires
- 26 – Accessibilité : neuvième rapport de la Commission communale pour l'accessibilité – années 2019 et 2020
- 27 – Enquête publique - Projet d'atelier de profilage Bacacier et de fabrication de panneaux à base de mousse polyuréthane – avis de la Commune

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Rémy BALLETT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Mickaël SEMANA*
 Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale, absente à la question n° 1
 M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Anne VEYLAND*
 Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint, absente à la question n° 1
 Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS*
 Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale, absente à la question n° 1
 Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre PECOUL*
 Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale, absente à partir de la question n° 16

< > < > < > < > < > < > >

Monsieur Pierrick VERMOREL ayant été désigné secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2021. L'ordre du jour a ensuite été abordé après adjonction d'une question supplémentaire « Réfection d'un terrain de sport naturel et création d'un terrain synthétique au parc sportif du Cerey : déclaration sans suite pour un motif d'intérêt général ».

1 – FONDS D'INITIATIVES CŒUR DE VILLE – AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE DU SOLDE DU FONDS D'INITIATIVE CŒUR DE VILLE POUR 2021

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé, dans le cadre du fonds d'initiatives Cœur de Ville (aide aux associations souhaitant s'impliquer pour la promotion et l'animation du programme Action Cœur de Ville), le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association des commerçants Riom Centre, pour les animations qui seront organisées les samedis après-midi, du 26 juin au 28 août prochains.

Interventions de Mme LAURENT et MM. LARRAUFIE et BOISSET.

2 – APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SOLAIRE DOME

Rapporteur : *Anne VEYLAND*

➡ Le Conseil Municipal, à la majorité (4 contre), a :

- approuvé l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'implantation de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel Riom Limagne et Volcans exercera le rôle de coordonnateur,
- approuvé l'adhésion de la Commune au-dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés, ainsi que le plan de financement prévisionnel concernant la mise en œuvre des centrales photovoltaïques.

Interventions de MM. BRAULT, BOUCHET, PECOUL, Mme VEYLAND.

3 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : *Evelyne VAUGIEN*

Il s'agit de la 1ère décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.
 En fonctionnement, la section s'équilibre à 141 992 €
 En dépenses, la fête de la ville 2021 étant annulée, une partie des crédits (6 000 €) sont réorientée en direction du fonds d'initiative cœur de ville.

La subvention fonds d'initiative scolaire n'est pas versée en totalité, les crédits (2 000 €) sont réorientés afin de commander des masques pour le service Enfance Jeunesse.

Côté Ressources humaines, la collectivité cotise cette année au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (1 905 €).

Une subvention exceptionnelle (10 000 €) est attribuée au secours catholique pour l'épicerie solidaire. En ce qui concerne les unions locales syndicales, il est proposé d'aligner leur subvention sur la même somme (620 € par union locale).

Deux protocoles transactionnels ont été conclu avec RLV concernant des travaux d'eaux pluviales et potable et le rétablissement d'une provision nécessitent un réajustement des dépenses exceptionnelles pour un montant de 142 000 €.

En recettes, en ce qui concerne la fiscalité locale, étaient inscrits au budget une recette prévisionnelle de 12 200 000 € de contributions directes et 500 000 € d'attribution compensatrice de taxe d'habitation. Ces recettes sont finalement imputées de façon différente.

En lien avec la crise sanitaire, la loi de finances pour 2021 a instauré une réduction de 50% de la valeur locative des établissements. Cette réduction se traduit pour les industries par la baisse de moitié des cotisations de taxe foncière sur 2021.

Pour la Commune, cette réduction est intégralement compensée par l'État, sous forme d'attribution compensatrice, notifiée cette année à hauteur de 1 586 275 € pour 30 000 € de budgétés initialement.

De ce fait le produit des contributions directes pour la collectivité apparaît à 11 272 000 € (- 928 000 € par rapport au budget 2021).

Toutefois, au global, le produit total de fiscalité directe est en hausse de 124 000 € entre 2020 et 2021.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été notifiée pour 814 000€. La dotation de solidarité urbaine s'établit à 328 000 € (budgété 300 000 €), et la dotation nationale de péréquation s'établit à 147 000 € (budgété 130 000 €).

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à 61 961 €.

Plusieurs opérations nécessitent des ajustements de crédits : l'opération des travaux du centre aéré de Loubeyrat dont les marchés sont en passe d'être soldés (+461 €). Il en est de même pour l'opération des études et travaux du quartier Dunkerque (+17 000 €) et l'opération de réfection des terrains de tennis Henri Cochet (+10 000 €).

Une partie de ces opérations est financée par la ligne dédiée à l'éclairage public (-10 500 €).

En opérations d'ordre, l'acquisition d'un bien sans maître nécessite d'abonder le chapitre des opérations patrimoniales à hauteur de 45 000 €.

En recettes, outre les 45 000 € nécessaires à l'équilibre du chapitre 041 « opérations patrimoniales », un ajustement à la hausse des crédits du FCTVA est attendu pour un montant de 750 300 €.

Deux notifications de subvention du Conseil Régional sont intervenues et permettent d'abonder le budget d'investissement : 5 000 € pour l'achat d'un équipement scénique et 78 322 € pour les travaux de la Tour de l'horloge.

La notification du reversement des amendes de police (73 339 €) est en forte baisse par rapport au montant budgété (150 000 €) d'où une diminution des crédits de 76 661 €.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

Interventions de Mme LAURENT, M. CHASSAING, Mme PIRES-BEAUNE, MM. PECOUL, BOUCHET, Mme VAUGIEN, M. DESMARETS, Mme LYON.

4 – CONSERVATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2018-01

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Le programme pluriannuel d'investissement portant sur le patrimoine scolaire de la Commune a fait l'objet d'une autorisation de programme validée par le Conseil Municipal du 15 Février 2018 pour un montant prévisionnel de 4 800 000 €, montant réévalué à 6 500 000 € par délibération du 13 Février 2020. Il faut toutefois ajouter à ce coût :

- les études préalables,
- les indemnités de concours,
- la Maîtrise d'œuvre,
- le mobilier et l'équipement, le matériel informatique,
- l'aménagement du parking et de la rue descendante.

Et prévoir également une enveloppe pour d'éventuels aléas et imprévus. Le tout représentant un coût prévisionnel d'environ 8 550 000 € TTC.

Il est proposé d'ajuster le montant global de l'enveloppe, et de répartir les crédits de paiement comme suit : 1 275 000 € pour 2021, 4 360 000 € pour 2022, 2 748 000 € pour 2023 et 50 291.68 € pour 2024. Il est proposé également de renommer cette AP/CP « Patrimoine scolaire : Jean Rostand » afin de pouvoir suivre ce projet sur le plan comptable.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle répartition des crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2018-01 « patrimoine scolaire : Jean Rostand ».**

Interventions de Mme PIRES-BEAUNE et M. PECOUL.

5 – ACHAT DE VEHICULES LOT 01 VEHICULES UTILITAIRES TYPE PLATEAU : APPLICATION DES PENALITES

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

La Société FAURIE AUVERGNE, titulaire du marché, a livré un véhicule avec 41 jours de retard, ce qui conduit à appliquer des pénalités pour un montant de 8 200 €. Compte tenu du montant d'acquisition, il est proposé de ramener les pénalités à 3 500 €.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'application de la pénalité proposée.**

Intervention de Mme LYON.

6 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2021 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé, après avis du Comité Technique, la création des postes suivants et la suppression des postes d'origine :**

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe 9h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- un poste d'Adjoint technique, à compter du 1^{er} août 2021,
- un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} octobre 2021,
- un poste d'Assistant de conservation du patrimoine, à compter du 1^{er} octobre 2021.

7 – LOGEMENTS DE FONCTION : LOGEMENTS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

Sont désormais inscrits sur la liste des logements par nécessité de service :

- 1) logement de l'emploi de gardien du parc et de la salle Dumoulin, bénéficiaire d'un logement de type F4 situé 1 avenue Pierre de Nolhac, 63 200 Riom,
- 2) logement Maison des associations situé 27 bis Place de la Fédération, 63 200 Riom de type F3.

Un règlement concernant la mise à disposition d'un logement par nécessité absolue de service définit les conditions de la mise à disposition, et définit les conditions de cette mise à disposition.

Le règlement relatif au logement sis de la salle Dumoulin a été établi et signé le 10 octobre 2017, entre l'agent bénéficiaire de la mise à disposition et l'autorité territoriale.

Il convenait donc d'établir un règlement pour le logement situé place de la Fédération, Maison des Associations.

- **L'Assemblée unanime a approuvé la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service, au nombre de deux.**

Intervention de M. PECOUL.

8 – FRICHES MASSON RUE DE L'AMBENE : ACQUISITIONS FONCIERES

Rapporteur : Anne VEYLAND

Les parcelles AV n°472, 469 et 288, situées rue du Creux et rue de l'Ambène, ont été mises en vente. La Commune de Riom a souhaité privilégier une acquisition amiable de ces parcelles.

Un accord a été trouvé avec les propriétaires pour la cession à la Commune des parcelles AV n°472, 469 et 288 d'une surface totale de 5 125 m², et la cession d'une partie de la parcelle AV n°466 d'environ 1 000 m². Le tarif négocié pour l'ensemble de ces terrains est de 65 €/m², conforme à l'estimation des domaines.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de ces parcelles, au prix de 65 €/m².**

Interventions de MM. RESSOUCHE, PECOUL et Mme VEYLAND.

9 – PRESERVATION DE LA CEINTURE VERTE DU CENTRE-VILLE DE RIOM : ACQUISITION DE PARCELLES SUR LE SECTEUR DU CHANDELIER

Rapporteur : Anne VEYLAND

- **Afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraichage sur les secteurs Chandelier et Planchepaleuil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles représentant une surface totale de 5 842 m² au prix moyen de 3,3 €/m². Après acquisition, ils seront classés dans le domaine privé de la Commune.**

Interventions de MM. BRAULT et PECOUL.

10 – CHEMIN DU MARECHAT : ACQUISITION FONCIERE, PARCELLES BM N° 61 ET 66

Rapporteur : Anne VEYLAND

- **Dans l'objectif du développement de jardins communaux et d'activités de maraichage sur le secteur du Maréchat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de deux parcelles sur ce secteur, cadastrées BM n°61 et 66, pour des surfaces respectives de 1 615 m², et 477 m², soit 2 092 m², et situées en zone N-Jardins au PLU de Riom pour un montant total de 8 500 €. Après acquisition, ils seront classés dans le domaine privé de la Commune.**

11 – CONVENTION DU 19 SEPTEMBRE 2008 PORTANT MISE A DISPOSITION DE VOIRIES RECONNUES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : AVENANT N°2

Rapporteur : Anne VEYLAND

Par la délibération n°20200218 46 du conseil communautaire du 18 février 2020, Riom Limagne et Volcans ne reconnaît plus, à compter du 30 juin 2021, l'intérêt communautaire de deux espaces publics situés sur le territoire communal et appartenant à la commune de Riom : les massifs fleuris rue de l'Ambène, et la place aménagée de la place Eugène Rouher.

Ces places et voiries avaient fait l'objet d'une mise à disposition à la Communauté par la convention en date du 19 septembre 2008. Il convenait donc de procéder par avenant et procès-verbal afin de mettre fin à cette mise à disposition.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention du 19 septembre 2008 et les procès-verbaux y afférent relatifs aux places et voiries précisées ci-dessus.**

Interventions de MM. PECOUL et RESSOUCHE.

12 – AVENANT AU BEA AVEC LE GOLF DE RIOM : MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE YO N°10

Rapporteur : Anne VEYLAND

Le Golf de Riom est preneur d'un bail emphytéotique administratif (BEA) avec la Commune en date du 27 avril 2004 pour les parcelles qu'il occupe (YO 378, 377, 261, 288, 514, 515). En l'espèce le bail a été conclu pour une durée de 30 années et son échéance est prévue au 31 décembre 2033.

L'association souhaite procéder à l'extension du Golf sur la parcelle YO n°10. Cette parcelle venant d'être intégrée au patrimoine de la Commune, il est proposé de l'intégrer au périmètre géré par l'association au titre du BEA, par un avenant et de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2039 afin de permettre la mise en œuvre du projet de rénovation et d'extension du Golf de Riom

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'intégration de la parcelle YO n°10 au Bail Emphytéotique en cours avec l'association du Golf de Riom et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2039.**
Intervention de M. PECOUL.

13 – CENTRE SOCIAL JOSEPH GAIDIER : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX

Rapporteur : Anne VEYLAND

Suite à l'incendie survenu dans les locaux du Centre Social Joseph Gaidier au 12 avenue de la Libération, propriété de l'association de gestion des centres sociaux, cette dernière fait l'objet d'un relogement rapide mais dispersé sur trois sites communaux :

- Une partie des locaux du groupe scolaire Jean Rostand, dans le cadre de l'opération de réhabilitation à venir, d'une surface de 390 m² ;
- Deux salles à la Maison des Syndicats pour une surface de 55 m² ;
- Une partie des locaux rue du Nord en partage avec l'ARJ.

Le terme étant fixé au 30 juin 2021, il est proposé de prolonger l'occupation des locaux rue du Nord en tenant compte de la restructuration de l'association La Vache Carrée (ARJ) et de permettre une mise à disposition de la maison de l'oratoire intégralement selon une convention d'occupation du domaine public reconductible tacitement chaque année et avec exemption de redevance.

Selon un calendrier progressif, l'association prendra en charge les frais d'occupant ainsi que les travaux d'adaptation du site.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à disposition temporaire à l'association des Centres Sociaux et culturels du bassin de Riom à la Maison de l'Oratoire, et des locaux rue du Nord, selon les modalités des conventions d'occupation.**

14 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été renouvelé en 2019 pour une durée de 4 ans soit jusqu'en 2022. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement sur les domaines liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, passé entre la Caisse d'allocations Familiales (CAF) et la collectivité territoriale.

Ce dispositif est remplacé par la Convention territoriale Globale (CTG) qui est une convention de partenariat au service d'un projet social de territoire répondant aux besoins des familles. La CTG a comme objectif de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle s'appuie sur un diagnostic et identifie les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions partagé.

La CTG est définie à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, et sera signée par les actuelles collectivités disposant d'un CEJ. Elle a une durée de 5 années, 2021-2025 et prendra le relais des actuels CEJ au 1er janvier 2023.

Il convenait également que le Conseil Municipal se prononce sur la situation du Multi-Accueil « les petits volcans » géré par l'AGD le Viaduc. Afin de garantir le maintien du versement de la prestation de fonctionnement par la CAF, cette structure et son activité doivent être intégrées, par avenant, au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de Riom Limagne et Volcans jusqu'au 31/12/2022 (date de fin du CEJ).

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de Convention Territoriale Globale à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme et la Commune, ainsi que l'avenant au CEJ permettant l'intégration de l'AGD le Viaduc pour le Multi-Accueil « Les petits volcans » sur la période 2021-2022.**

15 – PARTENARIAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRES DES ECOLES PUBLIQUES DE RIOM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

La Commune met en place des actions, sur le temps scolaire, dans les secteurs du sport et de la culture, par le biais de la mise à disposition de l'Éducation Nationale d'agents municipaux. Pour l'année scolaire 2021/2022, ces mises à disposition aux écoles seront les suivantes :

- 5 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives soit 3 168 heures par an (88 heures/semaine) ;
 - 2 enseignants de musique soit 1 050 heures par an (30 heures/semaine), hors temps de préparation ;
 - 2 enseignants en arts plastiques soit 210 heures par an, hors temps de préparation ;
- Soit un total de **4 428 heures par an**.

De plus, l'école de musique propose un accompagnement aux différents spectacles de fin d'année (à hauteur de 50 heures).

Ce contingent d'heures n'est réalisé chaque année, qu'en fonction et sous réserve que les projets pédagogiques proposés par les écoles soient validés par l'Éducation Nationale.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions de mise à disposition du personnel municipal auprès des écoles publiques de Riom, pour l'année scolaire 2021/2022.**

16 – CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS « COLOS APPRENANTES » ET « ECOLE OUVERTE » DANS LE CADRE DU PLAN VACANCES APPRENANTES ETE 2021

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Les dispositifs « Colos apprenantes » et « Ecole ouverte » s'inscrivent dans l'opération Vacances apprenantes reconduite pour les vacances d'été 2021 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère de la Ville.

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes été 2021 », la Commune de Riom a déposé les dossiers de candidature suivants :

1/ Dispositif « Colos apprenantes » :

La labellisation « Colos apprenantes » est en cours pour le séjour organisé par la Commune du 22 au 29 juillet 2021 et ouvert aux jeunes de 14 à 16 ans du territoire. Sur les dix places d'accueil, cinq sont ainsi réservées en priorité à des jeunes qui ont perdu le lien avec le collège et/ou qui ne disposent pas de connexion Internet, en partenariat avec les collèges du territoire afin de les identifier.

2/ Dispositif « Ecole ouverte » :

La demande de labellisation « Ecole ouverte », pour 12 places d'accueil du 7 au 16 juillet 2021, a été déposée, afin de proposer aux familles une continuité éducative durant l'été 2021 par le biais de l'Accueil de loisirs sans hébergement. En partenariat avec l'Éducation Nationale et dans l'objectif de proposer aux familles un dispositif qui allie soutien scolaire et initiations pédagogiques sur diverses thématiques, ces journées de vacances seront divisées en deux parties :

Matin : Soutien pédagogique encadré par des enseignants volontaires.

Après-midi : Possibilité de participer aux activités de découvertes artistiques, culturelles, sportives dans l'ALSH de RIOM.

Les deux conventions ont pour objet de présenter les obligations réciproques de l'État et de la Commune dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place des dispositifs « colos apprenantes » et « Ecole ouverte ».

Les démarches de demande de subvention n'étant pas précisées pour l'instant, il conviendra de remplir également les deux dossiers de demande de subvention correspondants.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les conventions à intervenir.**
Intervention de M. BOUCHET.

17 – ASSOCIATION DE L'AGGLOMERATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

L'Association ARJ lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 1er avril 2021, ont voté les décisions suivantes :

- changement de nom de l'association qui devient « La Vache Carrée ».
- fixation du siège social 3 rue du 19 mars 1962 à Riom ;
- fermeture du pôle jeunesse de l'association et donc de sa structure ALSH au 30 avril 2021 ;
- approbation des nouveaux statuts de l'association ;

Selon ses statuts, l'association « La Vache Carrée » se donne comme objectif « de concevoir et de développer une politique de loisirs et d'animation éducative et culturelle et de proposer des activités à travers l'univers du jeu. »

Il convient de modifier par avenant la convention de partenariat liant la Commune et l'association, pour l'année 2021, en prenant en compte le changement de nom, de siège social et d'objet de l'association, et en maintenant le montant de la subvention initialement prévue pour l'année 2021, afin de soutenir l'activité de l'association.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Madame Audrey LAURENT ne prenant pas part au vote), a approuvé l'avenant proposé à la convention de partenariat entre la Commune de Riom et l'Association La Vache Carrée.**

18 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE RIOM ET L'ÉCOLE D'ART DE RIOM

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Cette convention a pour but la mise en place d'un cycle d'ateliers de découverte et de sensibilisation aux arts plastiques, à l'École d'Art de Riom, pour les publics des Centres Sociaux et Culturels de Riom, sur l'année scolaire 2021-2022.

18 séances de 2 heures seront programmées entre septembre 2021 et juillet 2022. La Commune de Riom prendra à sa charge, avec l'une de ses enseignantes, ces ateliers, sur le volume d'heures projets dont elle dispose annuellement pour ce type de partenariats.

✚ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention de partenariat entre l'association des Centres Sociaux et Culturels de Riom et la Commune.**

19 – PROJET D'ETABLISSEMENT ECOLE DE MUSIQUE / ECOLE ARTS PLASTIQUES / ARCHIVES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Les projets d'établissement déterminent pour les services les orientations pluriannuelles, pour conduire l'activité sur le plan de la pédagogie, de la relation aux publics, des projets culturels, ou encore des partenariats.

Les écoles d'art et de musique disposent de ce type de cadre de travail depuis une dizaine d'année. Pour la période 2021 – 2026, les Archives municipales, gérées par le nouveau pôle Archives et patrimoines, se voient dotées pour la première fois d'un tel projet d'établissement.

✚ **Le Conseil Municipal a pris acte des projets d'établissement 2021–2026 des Ecoles d'Art, de musique et des Archives.**

20 – TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2021/2022

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Il a été proposé de ne pas modifier les tarifs pour la saison 2021-2022. En raison de la Covid 19, la quasi-totalité des spectacles de la saison 2020-2021 est reportée sur la saison 2021-2022.

En raison de l'absentéisme de spectateurs sur certains spectacles annoncés complets en début ou en cours de Saison Accès Soirs, il est proposé de faire un surbooking le soir du spectacle, avec la mise en vente de places non numérotées ne pouvant excéder la capacité limite de la salle en termes de sécurité.

Les spectacles de la Saison Culturelle Accès-Soirs font l'objet d'invitations dans la limite de 8% au maximum de la jauge. Cependant, en raison du contexte Covid, pour la saison 2021-2022, il n'y aura pas d'invitations qu'elles soient institutionnelles ou pour les partenaires privés, ceci afin de pouvoir privilégier l'accès au public du peu de places restantes sur les reports de spectacles. Ceci pourra être revu en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le maintien des tarifs pour la Saison Culturelle Accès Soirs 2021/2022 et le dispositif de surbooking.**

21 – FOND D'INITIATIVES CULTURELLES : ASSOCIATION LES ABATTOIRS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur Michel BAGES ne prenant pas part au vote), a approuvé le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Espace Culturel Les Abattoirs dans le cadre de son festival consacré aux clowns et théâtre burlesque « Les Irrépressibles », qui s'est déroulé du 10 au 23 mai 2021.**
Intervention de M. BAGES.

22 – CREATION D'UN ECLAIRAGE LED SUR LES TERRAINS D'ENTRAINEMENTS DU PARC DU CERÉY : DEMANDE D'ELIGIBILITE AUX AIDES FINANCIERES DES DIFFERENTS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Rapporteur : Daniel GRENET

Suite à un fort épisode venteux, un mât d'éclairage en bois s'est effondré sur un des terrains annexes du Cerey. Par mesure de prévention, tous les mâts ont été retirés. Un nouvel éclairage en LED doit ainsi être créé. L'opération fera l'objet d'un dépôt de demande d'aide, sur la base du plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Coût estimatif du projet HT (dont études préalables)	155 800 €
Conseil Régional (25%)	39 000 €
Part prise en charge par la Commune de Riom (75%)	116 800 €

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'opération proposée qui devraient débiter en septembre 2021, ainsi que le plan de financement prévisionnel.**
Interventions de MM. BOUCHET et PECOUL.

23 – ADHESION DE LA COMMUNE DE RIOM A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Rapporteur : Daniel GRENET

Afin de faire bénéficier la Commune et plus particulièrement le développement du sport à Riom, il convient de faire adhérer la Commune à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Cette adhésion nécessite l'engagement financier de la Commune sur un montant de 232 € auquel il faut appliquer une réduction de 30% puisque Riom Limagne et Volcans est déjà adhérent. Le coût de l'adhésion serait ainsi de 162,40 €.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur Daniel GRENET ne prenant pas part au vote), a approuvé l'adhésion de la Commune à l'association ANDES.**
Interventions de MM. BOUCHET, PECOUL et RESSOUCHE.

24 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE SECOURS CATHOLIQUE

Rapporteur : Michèle GRENET

Le Secours Catholique a ouvert le 4 janvier 2021 à Riom une épicerie solidaire, la Marguerite. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une réflexion entre Le Secours Catholique, la Commune et son CCAS quant à l'articulation partenariale incluant un élargissement progressif à d'autres acteurs associatifs du territoire.

Cette réflexion en cours a donné lieu dans un premier temps à la création en octobre 2020 de la commission CEBULON (Coordination d'Entraide Budgétaire Urgence et Long terme) qui a pour objet principal d'assurer la coordination de l'aide alimentaire sur le territoire au bénéfice des Riomois.

Depuis janvier, 75 dossiers ont été présentés et 62 ont été orientés sur un accès à l'épicerie solidaire, pour une période allant de 3 à 6 mois.

Afin d'accompagner le Secours Catholique dans cette démarche, il est proposé d'octroyer à l'Association une aide exceptionnelle de 10 000 € pour l'année 2021.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de la subvention au Secours Catholique.**

25 – SECURISATION DES GROUPES SCOLAIRES

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Le contexte actuel global de menace terroriste conduit à adapter la posture Vigipirate active pour renforcer la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux politiques), avec une attention particulière sur les établissements scolaires notamment.

A ce titre il a été proposé de procéder à la mise en œuvre de la sécurisation aux abords des groupes scolaires, d'ici à la fin d'année 2021 (Ecoles privées et publiques, collèges et lycées) sur la Commune de Riom, par des dispositifs anti béliers (gabions, potelets haute sécurité, barrières renforcées et bornes anti bélier). Le montant global estimé s'élève à 130 955 € HT, soit 157 780 € TTC.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition de sécurisation des groupes scolaires et a autorisé le Maire à solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 8 275€ (pour les abords des Lycées).**
Interventions de MM BOUCHET et VERMOREL.

26 – ACCESSIBILITE : NEUVIEME RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE – ANNEES 2019 ET 2020

Rapporteur : Michèle GRENET

Par délibération du 26 mars 2010, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH). Sa composition a été renouvelée suite aux dernières élections municipales par arrêté du 1er avril 2021.

Le huitième rapport de la CCAPH de Riom fait état des avancées en matière de mise en accessibilité pour l'année 2019 et 2020, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments municipaux se sont poursuivis comme suit :

<u>Travaux d'aménagement des abords :</u>	<u>Travaux intérieurs :</u>
✓ Groupe scolaire René Cassin	✓ Mairie Annexe
✓ Mairie Annexe	✓ Maison des associations
✓ Cimetières	✓ Salle José Moron
✓ Maison des associations	✓ Gymnase du Parc des Fêtes
✓ Salle José Moron	✓ Gymnase de l'Amitié
✓ Groupe scolaire Pierre Brossolette	
✓ Gymnase du Parc des Fêtes	
✓ Pré Madame / Jardins de la Culture	
✓ Faubourg de la Bade / Jardins de la Culture	
✓ Vache Carrée	
✓ Gymnase Jean Zay / Collège Jean Vilar	

➤ **Le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.**
Intervention de Mme NIORT.

27 – ENQUETE PUBLIQUE - PROJET D'ATELIER DE PROFILAGE BACACIER ET DE FABRICATION DE PANNEAUX A BASE DE MOUSSE POLYURETHANE – AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Anne VEYLAND

La société BACACIER, déjà installée dans le département du Puy-de-Dôme, a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant un projet d'atelier de profilage et de fabrication de panneaux à base de mousse polyuréthane sur la Commune de Riom, au 61 avenue du stade.

La parcelle est située en zone UA_i du PLU. La zone UA : couvre les zones d'activités du territoire. Elle est indiquée pour favoriser l'industrie (UA_i), l'artisanat (UA_a) ou encore le tertiaire (UA_t).

La présente demande est soumise à enquête publique (du 14 juin au 15 juillet 2021) et le Conseil Municipal a été invité à exprimer un avis sur cette affaire.

Il est prévu la réhabilitation du bâtiment existant pour regrouper l'ensemble des sites Bacacier Auvergne sur cet unique site, facile d'accès. Le site doit accueillir des activités de travail mécanique des métaux, un hall bobines, des activités de stockage, un atelier de fabrication de mousse polyuréthane et colle de laine de roches ainsi que trois zones d'expédition extérieures.

La parcelle totalise une superficie de 222 057 m² pour une installation couverte d'environ 75 000 m². L'emprise du projet sur la parcelle s'élève à 147 165 m².

Les études d'impact et de risques réalisées par Bacacier dans le cadre de la construction de ce projet ont été analysées ou sont en cours d'analyse par les autorités compétentes en la matière (l'Agence régionale de santé, la Mission régionale d'autorité environnementale...). Il convient réglementairement de se soumettre aux conclusions de ces études. En parallèle, la Commune souhaite que soit étudié un procédé de production à zéro émission par Bacacier.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'ensemble des tarifs proposés pour l'année scolaire 2021/2022.**

28 – REFECTION D'UN TERRAIN DE SPORT NATUREL ET CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU PARC SPORTIF DU CERÉY : DECLARATION SANS SUITE POUR UN MOTIF D'INTERET GENERAL

Rapporteur : *Evelyne VAUGIEN*

Les travaux envisagés au niveau des terrains de sport au parc sportif du Cerey étaient les suivants :

- Travaux préparatoires, déposes et démolitions d'ouvrages préalables
- Réalisation des terrassements généraux et ouvrages de génie civil
- Réalisation d'un terrain de sport naturel et d'un terrain synthétique y compris réseaux et ouvrages annexes associés
- Fourniture et la pose de tous les équipements des terrains
- Réalisation de l'éclairage de 2 terrains de football

Dans ce cadre, une procédure adaptée a été lancée en avril 2021. Au terme de cette dernière, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée qui s'est réunie le 25 mai, a proposé une attribution de marchés. Compte-tenu du nombre très restreint de réponses et des montants élevés des offres constatés, la décision a été suspendue lors du précédent conseil municipal.

Afin de limiter le coût des travaux, il est décidé une redéfinition des besoins et dans ce cadre il est proposé de déclarer la procédure sans suite.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a déclaré sans suite la procédure.**
Interventions de MM. BAGES et GRENET.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 7 juillet 2021

Le Maire,

Pierre PECOUL

